

COMPTE-RENDU DE REUNION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 31 mars 2016

L'An Deux Mil Seize et le Trente et Un Mars à Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRESENTS : Mr DUPUIS, Mmes PELTIER, DAUVIN, Mrs ROGER, MAILLET, VASSEUR, Mmes MOUGAS, HUGUENIN, HUMBERT, LAGLENNE, Mrs DUBOS, SAUVET.

ABSENTS excusés avec pouvoir : Mr BRIOT à Mr DUPUIS ; Mme MARIEAUD à Mr MAILLET ; Mr BEDONSKI à Mr ROGER Laurent ; Mme BROCHOT à Mme PELTIER ; Mr CALVEZ à Mme DAUVIN Marie-Laure ; Mme BEAUDART à Mr SAUVET Jean-Marie (pour le point 1) ; Mme ALLIEL à Mme BEAUDART Patricia (à partir du point 2).

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame DAUVIN Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 03 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, avec l'observation de Madame MOUGAS Teldja concernant l'obligation d'inscrire sur les tableaux tous les agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur Le Maire lui rappelant qu'à BREUIL LE SEC, tous les agents pouvant prétendre à un avancement étaient inscrits au tableau selon le schéma de procédure réglementaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après examen et analyse financière du compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Le Maire,

Après avoir entendu Monsieur SAUVET Jean-Marie qui constate qu'au vu des résultats, comme il l'avait sollicité pour la population de BREUIL LE SEC, une baisse de taux aurait pu être réalisée.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et a quitté la salle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 5 pouvoirs et 1 contre, sous la présidence de Mme Francine PELTIER, Maire-Adjointe chargée des Finances,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015
- **CONSTATE** l'exacte conformité avec le compte de gestion de la Trésorière,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE les résultats définitifs et DECIDE** de les approuver, tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		149 022.55 €		804 401.61 €		953 424.16 €

Opérations de l'exercice	2 596 690.75 €	3 076 570.86 €	1 249 816.54 €	849 705.01 €	3 236 164.95€	3 926 275.87 €
Totaux	2 596 690.75 €	3 225 593.41 €	1 249 816.54 €	1 654 106.62 €	3 236 164.95€	4 879 700.03 €
Résultats de clôture		628 902.66€		404 290.08 € Au compte R001		1 033 192.74 €
Besoin de financement				-		
Excédent de financement				404 290.08 €		
Restes à réaliser				1 387 599.00€		
Besoin de financement				1 387 599.00€		
Excédent de financement des RAR				-		
Besoin total de financement				983 308.92 €		
Excédent total de financement				-		
<i>Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de</i>				628 902.66€		
				(au compte 1068 section investissement)		
				- €		
				(au compte 002 excédent de fonctionnement reporté)		

(Arrivée de Madame BEAUDART Patricia à 18h55)

COMPTE DE GESTION 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière et résumé dans l'état II-2 présenté,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE, après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 6 pouvoirs et 1 contre**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 SUR L'EXERCICE 2016

En application de l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal,

Considérant les réunions de commission des finances des 21 et 22 mars 2016,

Après en avoir constaté la sincérité et après en avoir délibéré, par 19 voix pour dont 6 pouvoirs, **DECIDE** :

- ⇒ **d'approuver** la reprise anticipée des résultats 2015 au budget primitif 2016,
- ⇒ **d'affecter l'excédent cumulé** de la section de fonctionnement de 628 902.66 €, constaté à la clôture de l'exercice 2015, de la façon suivante :

Au compte 1068 « Réserves » Investissement = 628 902.66 €

Pour financer certaines opérations de la section Investissement du budget primitif 2016, notamment les projets d'aménagement : d'accessibilité des bâtiments publics, de jardins familiaux, de la rue Guy Boulet, la réhabilitation des bâtiments accueillant la petite enfance (périscolaires et centres de loisirs) et les travaux d'aménagement de voiries diverses communales telles que la rue Eugène Leclerc et la rue du Prieuré.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Entendu les explications de Monsieur Le Maire, notamment le montant de l'endettement très nettement inférieure à une année de rentrée fiscale, le maintien des taux voté par le Conseil Communautaire du Clermontois,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2016 présenté en commission de finances du 22 mars 2016 et compte tenu des projets de travaux à réaliser, le Maire propose malgré tout de conserver les taux appliqués en 2015.

Monsieur SAUVET, conseiller municipal, interpelle le Maire et réitère sa demande, compte tenu de la conjoncture toujours très difficile actuelle, qui consiste à baisser le taux de la taxe foncière bâtie.

Monsieur le Maire clos le débat et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition faite par le Maire de conserver les mêmes taux appliqués depuis plusieurs années et notamment en 2015,

Après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année **ET** après en avoir délibéré, **par 18 voix pour dont 6 pouvoirs et 1 voix contre (Monsieur Sauvet), DECIDE**, de maintenir la part communale des taux d'imposition à leur valeur 2015, et **VOTE** ceux-ci à hauteur de :

- **Taxe d'habitation..... 9.11 %**
- **Taxe foncière (bâti)..... 29.32 %**
- **Taxe foncière (non bâti)..... 49.96 %**

VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune est sollicitée par les associations pour le financement de leur fonctionnement,

Vu les demandes de subventions présentées,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 21 mars 2016 au cours de laquelle ont été débattues les diverses demandes des associations,

Les explications de Monsieur le Maire entendues, et notamment les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 prévoyant un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Etant entendu que certains élus ne prennent pas part au vote en ce qui concerne la subvention pour l'association dont ils sont membres du bureau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix dont 6 pouvoirs et 1 abstention, **DECIDE** :

- ⇒ **de verser** aux associations, pour l'année 2016, les subventions conformément au tableau détaillé ci-dessous et approuvé lors de la commission des finances du 21 mars 2016,
- ⇒ **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération, Les crédits étant prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2016.

LIBELLE	Décision CM 2016
AMICALE CYCLISTE	250
A.R.A.C.	500
A.S.D.A.P.A.	200
Amicale sportive des Sapeurs-Pompiers Cadets	200
Secours Populaire	200
Union des cheveux blancs	2200
Club d'escrime de Clermont	300
Club des collectionneurs	400
Coopérative scolaire maternelle 96 +5 enfants x 28€	2828
Coopérative scolaire primaire 186+5 enfants x 28 €	5348
C.O.S.M. de BREUIL LE SEC	5500
Jardins familiaux	75
Judo Clermontois	350
Ecole de karaté	350
Mains et merveilles	350
Association Parents Elèves BREUIL LE SEC	500
Clermont Club Rugby	500
Sté Civile des chasseurs	200
Sté Communale des pêcheurs	0
Tennis club de Breuil LE SEC	4000
Tennis de table	500
A.P.E.I.	100
Danse Twirl	4000

Union Sportive de Breuil Le Sec (football)	14000
Association Valentin Haüy	80
Vie libre	70
Association Les Aillots	0
Comité de Jumelage	3500
Comité des Fêtes	22900
Restos du cœur	1000
Tuning Car Project	400
Secours catholique	200
Breuil en Couleurs	400
Sport et Bien Etre Nointel	150
AFSEP	100
TOTAUX	71 651 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Le Maire donne la parole et charge Madame PELTIER, Maire-adjointe aux finances de **présenter et d'expliquer** le projet de budget primitif 2016, équilibré avec un virement de la section de fonctionnement de 130 000.00 € et une prévision d'un emprunt de 260 000,00 € nécessaire pour financer notamment les projets d'investissement suivants :

- ⇒ Travaux d'accessibilité des bâtiments publics,
- ⇒ aménagement de jardins familiaux,
- ⇒ aménagement de la rue Guy Boulet
- ⇒ réhabilitation des bâtiments accueillant la petite enfance (périscolaires et centres de loisirs)
- ⇒ aménagement de voiries diverses communales.

Le projet de budget présenté a été établi, débattu à l'occasion des réunions de la commission municipale des finances en date du 21 et 22 mars 2016 et arrêté à la somme de :

- **3 033 670.00 €** en recettes et dépenses d'investissement,
- **1 922 052.00 €** en recettes et dépenses de fonctionnement.

L'Assemblée municipale,

Après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année, après en avoir débattu **Et** après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, compte tenu :

- de la reprise des « restes à réaliser » 2015 en section d'investissement,
- de la reprise anticipée des résultats 2015 et de leur affectation,

- des éléments d'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement présentés,

DECIDE, par 18 voix pour dont 6 pouvoirs et 1 voix contre (Monsieur SAUVET Jean-Marie qui renouvelle sa demande de baisse de taux de 1%), de voter le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération, ayant choisi le vote au niveau chapitre pour la section fonctionnement et la section investissement avec définition de certaines opérations détaillées pour cette dernière.

CONVENTION JARDINS FAMILIAUX

Madame PELTIER Francine, adjointe déléguée, **EXPOSE** :

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de créer des jardins familiaux afin d'offrir la possibilité à des personnes qui ne disposent pas de parcelles suffisantes, de cultiver et d'entretenir une parcelle de terrain à des fins personnelles d'une part, et d'encourager le goût et la pratique du jardinage d'autre part.

L'emplacement retenu se situe sur le hameau d'Autreville, lieudit « Le Courtil Brûlé », à proximité des plans d'eau. La superficie totale de ces jardins familiaux est de 13 313 m² aménagée en 44 parcelles.

Il est proposé, par le biais d'une convention dont le projet est annexé ci-joint, d'en confier la gestion à l'association des Jardins Familiaux de l'Oise, représentée par son Président, Monsieur Michel LEBLOND.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 9 ans à compter de la signature de la convention moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 10 € payable à terme échu au Trésorier Principal de la Commune à Clermont

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé et les explications de Madame PELTIER, notamment la création d'une association communale des Jardins Familiaux et l'élaboration d'un règlement intérieur rédigé avec l'aide de Monsieur LEBLOND,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la convention ci-annexée dans les conditions précitées,
- **AUTORISE et MANDATE** Monsieur Le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

RECRUTEMENT et REMUNERATION du PERSONNEL D'ENCADREMENT- ALSH de printemps 2016

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que l'ALSH géré par la Commune, organise, pendant les vacances de printemps, des activités de loisirs pour les enfants de 4 à 14 ans.

Il est donc nécessaire de recruter des animateurs contractuels, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la période allant du 04 au 15 avril 2016.

Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil de créer :

- 2 postes d'adjoint d'animation diplômé BAFA
 - 1 poste d'adjoint d'animation stagiaire BAFA
- Les postes de direction étant pourvu par du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de 3 postes contractuels du 04 au 15 avril 2016
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations seront inscrits au BP 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

LEGS ARIES 2015

Monsieur le Maire **INDIQUE** que le montant du legs pour 2015 est de 425.20 €.

Les enfants désignés par l'équipe enseignante de l'école élémentaire sont : Clément CAPET- INAYAH BIANAY
BALCOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de verser la totalité de ce legs aux deux enfants désignés et uniquement sur des comptes ouverts à leur nom et de leur attribuer un bon de 50.00 € à chacun pour l'achat de livres.

ENCAISSEMENT CHEQUE –VENTE FERRAILLE

Après en avoir pris connaissance,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la vente de ferraille à FEREC ENVIRONNEMENT – 60840 BREUIL LE SEC et **AUTORISE** Le Maire à encaisser le chèque correspondant d'un montant de 42.90 €.

DENOMINATION VOIE NOUVELLE LOTISSEMENT NEXITY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics,

Considérant la proposition tendant à honorer la mémoire de NELSON MANDELA (1918-2013) homme d'Etat sud-africain, prix Nobel de la Paix, en attribuant son nom à la voie nouvelle située rue de la Gare et traversant le lotissement Nexity, qui serait désormais dénommée « Rue Nelson Mandela »,

Sur la proposition de Monsieur Le Maire qui précise que la fin de ces travaux est prévue pour Octobre 2016 et pour répondre à Monsieur SAUVET Jean-Marie la numérotation sera linéaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer le nom de « Rue Nelson Mandela » à la voie nouvelle située rue de la Gare traversant le lotissement Nexity.

DIVERS

- ✎ Contacter les banques pour voir les possibilités de renégociation des emprunts compte tenu des taux très bas actuels – Un débat est engagé concernant la numérotation des habitations non suivie à BREUIL LE SEC, notamment rue de Nointel.

***L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Le Maire lève la séance à 20 H 00.***

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis DUPUIS.